



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

inpi
FRANCE



PALMARÈS

DES DÉPOSANTS ET TITULAIRES DE BREVETS AUPRÈS DE L'INPI

2025

Après plusieurs années de relative stabilisation, l'année 2025 se distingue par un regain marqué de la dynamique des dépôts de titres de propriété industrielle en France. L'Institut national de la propriété industrielle (INPI) a enregistré 16 807 demandes de brevet, soit une progression de 8,7 % par rapport à 2024.

Dans ce contexte, le palmarès 2025 des déposants de brevets à l'INPI met en lumière les principaux acteurs de l'innovation sur le territoire national. Établi, comme les éditions précédentes, sur la base des demandes de brevet déposées par la voie nationale entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025, il constitue un indicateur de la vitalité du tissu industriel et de recherche français. STELLANTIS, SAFRAN et RENAULT GROUP occupent les trois premières places du classement. STELLANTIS et SAFRAN confirment leur position de leaders, chacun avec plus d'un millier de brevets déposés, tandis que RENAULT GROUP accède à la troisième place.

La structure du classement reflète la diversité des acteurs engagés dans la recherche, le développement et l'innovation. Parmi les 50 premiers déposants, 37 sont des grandes entreprises. Les entreprises de taille intermédiaire (ETI) confirment leur rôle structurant, avec notamment GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ (GTT), GROUPE SOITEC et ACC – AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE. Dans le domaine des batteries, VERKOR, désormais classée parmi les ETI, gagne une place et se trouve à la 46^e place. Les PME, bien qu'absentes du top 50 cette année, poursuivent une activité soutenue de dépôt, en cohérence avec leur poids dans l'écosystème de l'innovation.

Les établissements publics de recherche et d'enseignement supérieur occupent une place significative dans ce palmarès. Le CEA (COMMISSARIAT À L'ÉNERGIE ATOMIQUE ET AUX ÉNERGIES ALTERNATIVES) demeure le premier établissement public déposant, tandis que le CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE conserve une position de premier plan. Quatre universités et un institut polytechnique figurent également parmi les 50 premiers déposants, témoignant de la place centrale de la recherche publique dans la production et la valorisation des connaissances.

Pour la troisième année consécutive, l'INPI publie également le classement des 25 principaux titulaires de brevets considérés en vigueur en France au 31 décembre. Ce palmarès met en évidence une forte concentration des titres : SAFRAN, STELLANTIS et VALEO occupent les premières places. SAFRAN se distingue nettement, avec un portefeuille de brevets en vigueur près du double de celui de STELLANTIS, deuxième du classement. Huit titulaires français figurent parmi les dix premiers, dont le CEA et le CNRS, confirmant l'importance stratégique du territoire français pour la détention et l'exploitation des droits de propriété industrielle.

Dans ce contexte de reprise des dépôts, les brevets apparaissent plus que jamais comme des actifs stratégiques, au cœur des politiques d'innovation des entreprises et des organismes de recherche, contribuant à la compétitivité technologique et à l'attractivité du territoire français.

SOMMAIRE

01

PRÉAMBULE 2

02

PALMARÈS DES 50 PREMIERS
DÉPOSANTS DE DEMANDES DE BREVET
À L'INPI EN 2025 4

03

PALMARÈS DES 25 PREMIERS TITULAIRES
DE BREVETS CONSIDÉRÉS EN VIGUEUR EN
FRANCE AU 31 DÉCEMBRE 2025..... 9

ANNEXE : MÉTHODOLOGIE 11



PALMARÈS DES 50 PREMIERS DÉPOSANTS DE DEMANDES DE BREVET À L'INPI EN 2025

RANG 2024	RANG 2025	NOM DU DÉPOSANT	DÉPÔTS DE DEMANDES DE BREVET À L'INPI EN 2025
1	1	STELLANTIS	1 294
2	2	SAFRAN	1 266
6	3	RENAULT GROUP	746
3	4	L'OREAL	714
5	5	CEA (COMMISSARIAT À L'ÉNERGIE ATOMIQUE ET AUX ÉNERGIES ALTERNATIVES)	568
4	6	VALEO	457
7	7	CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	350
8	8	AIRBUS	295
11	9	ORANGE	288
9	10	THALES	246
12	11	STMICROELECTRONICS	217
10	12	MICHELIN	212
13	13	AIR LIQUIDE	190
16	14	SEB S.A.	163
14	15	SAINT-GOBAIN	161
19	16	IFP ENERGIES NOUVELLES	152
18	17	GROUPE ARKEMA	125
15	18	FORVIA	123
17	19	TOTALENERGIES	113
34	20	SIDEL PARTICIPATIONS	110
21	21	SCHAEFFLER	95
25	22	EDF (GROUPE)	70
23	23	GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ (GTT)	68
28	24	INGENICO	67
22	25	GROUPE SOITEC	66
36	26	ACC – AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE	65
31	27	IDEMIA	64
26	28	CEVA SANTÉ ANIMALE	63
28	29	UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES	60
30	30	SAGEMCOM	57
27	31	INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ ET DE LA RECHERCHE MÉDICALE	47
20	31	ROBERT BOSCH GMBH*	47
47	33	DECATHLON	44
24	34	CONTINENTAL	43
33	35	SKF	42
35	35	UNIVERSITÉ DE BORDEAUX	42
37	37	SUEZ	41
38	37	UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 (UCBL)	41
40	39	GROUPE SOMFY	39
43	39	LVMH	39
NC	41	BEIJING ROBOROCK TECHNOLOGY CO., LTD.*	38
40	41	FIVES	38
40	41	GROUPE SNCF	38
49	41	UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY	38
NC	45	LABORATOIRES PIERRE FABRE	35
NC	46	INSTITUT POLYTECHNIQUE DE BORDEAUX	30
47	46	VERKOR	30
NC	48	APTAR	27
NC	49	ARAYMOND	25
NC	49	ARIANEGROUP	25

■ Grandes entreprises ■ ETI ■ Établissements publics

Classement des principaux déposants personnes morales consolidées, dont les données ont été agrégées par l'INPI sur la foi des déclarations des déposants.

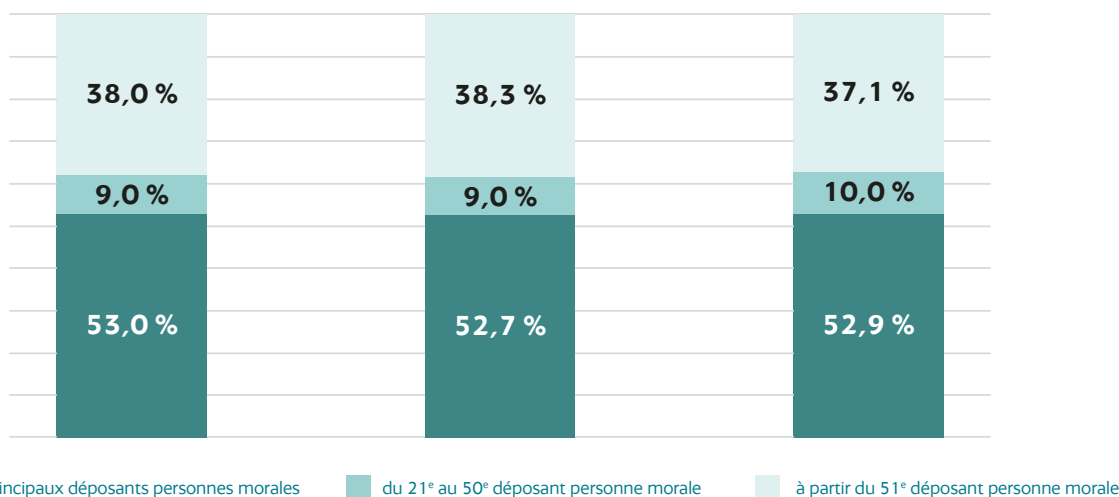
* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie).

NC : non classé.

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2026

Ce palmarès est établi sur la base des dépôts de demandes de brevet effectués entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 auprès de l'INPI.

CONCENTRATION DES DÉPOSANTS DE BREVETS SELON LE NOMBRE DE DEMANDES DÉPOSÉES À L'INPI DE 2023 À 2025



Note : concentration établie selon le nombre de dépôts de demandes de brevet à l'INPI de 2023 à 2025 par des personnes morales.

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2026

Les 50 premiers déposants représentent près de 63 % des dépôts effectués à l'INPI en 2025, les 20 premiers comptant pour environ 53 %. Cette répartition, comparable à celle de l'année précédente, révèle un écosystème de déposants de brevets français concentré et stable.

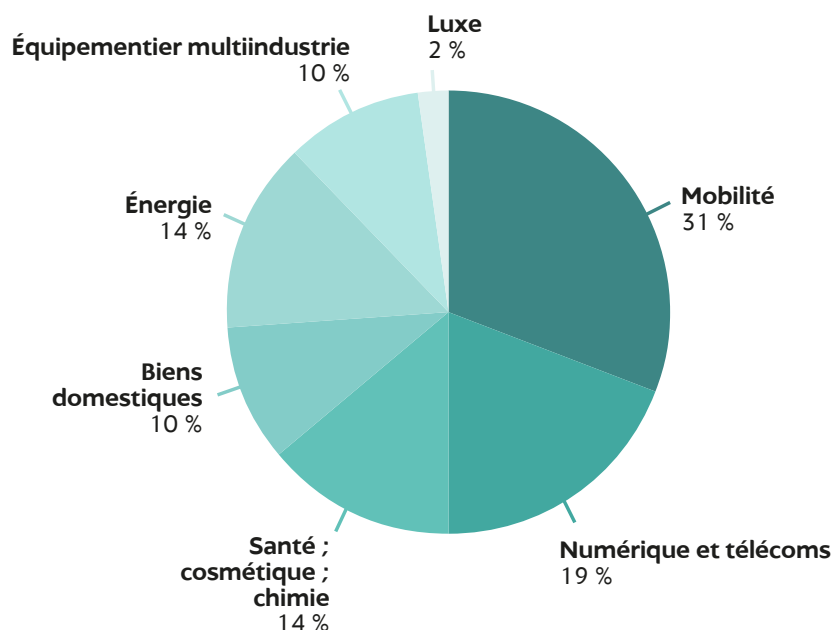
En 2025, les entreprises qui figurent en tête de ce classement confirment le rôle central de l'industrie française dans la dynamique d'innovation par le brevet. Le trio de tête est composé des groupes STELLANTIS, SAFRAN et RENAULT GROUP, acteurs majeurs des secteurs de l'automobile et de l'aéronautique. Ces entreprises, ancrées dans des filières industrielles stratégiques, illustrent la continuité des efforts de recherche et de développement portés par de grands groupes industriels français parmi les principaux déposants de brevets par la voie nationale.

Ce classement des déposants à l'INPI en 2025 met en évidence la place structurante des filières industrielles françaises dans le recours au brevet comme levier de protection et de valorisation de l'innovation. La répartition sectorielle des entreprises de ce palmarès

souligne la diversité et la complémentarité du tissu industriel français. Les filières les plus représentées parmi les principaux déposants (hors universités et organismes de recherche publique) sont les suivantes :

- **La filière mobilité**, qui englobe constructeurs et équipementiers de l'aéronautique et des transports terrestres et maritimes, demeure prédominante, avec 31 % des entreprises du classement, regroupant des acteurs de l'automobile, de l'aéronautique et des transports.
- **La filière du numérique et des télécoms** représente 19 % des entreprises, confirmant le rôle croissant des technologies numériques dans les stratégies d'innovation.
- **Les secteurs de la santé, de la cosmétique et de la chimie**, comptent pour 14 % des entreprises, au même niveau que **la filière de l'énergie**, illustrant l'importance des enjeux sanitaires, industriels et environnementaux.
- **Les biens domestiques et les équipementiers multi-industries** représentent chacun 10 % des entreprises du classement.
- **La filière du luxe** est également représentée.

RÉPARTITION DES DÉPOSANTS PERSONNES MORALES DU TOP 50 EN FONCTION DE LEUR(S) FILIÈRE(S) D'ACTIVITÉ



Note : Répartition établie sur les 41 déposants personnes morales du palmarès (hors établissement publics)

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2026

Cette répartition sectorielle reflète la richesse et la diversité des domaines technologiques mobilisant le brevet comme outil stratégique, et met en lumière l'engagement continu des entreprises françaises en faveur de la recherche, du développement et de la compétitivité à long terme.

LES ETI CONFIRMENT LEUR STATUT D'INNOVATEURS

En 2025, les entreprises de taille intermédiaire (ETI) continuent d'occuper une place significative parmi les 50 principaux déposants de brevets à l'INPI, illustrant leur capacité à inscrire l'innovation au cœur de leur stratégie de développement.

Le groupe GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ (GTT), reconnu pour son expertise dans les technologies de confinement destinées au transport maritime et au stockage du gaz naturel liquéfié, conserve sa 23^e place au classement.

Le GROUPE SOITEC, fleuron français des semi-conducteurs, figure quant à lui à la 25^e place confirmant son positionnement parmi les acteurs industriels fortement engagés dans la recherche et le développement.

ACC – AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE spécialisée dans les batteries électriques pour véhicules automobiles, poursuit sa progression en gagnant dix places pour atteindre le 26^e rang, après son entrée remarquée dans le classement l'an passé.

Enfin, VERKOR, également active dans le domaine des batteries, gagne une place et se trouve à la 46^e place¹.

LES GRANDES ENTREPRISES AU CŒUR DE LA DYNAMIQUE DE DÉPÔTS DE BREVETS

Les trois premières places du classement 2025 sont occupées par trois grandes entreprises industrielles : STELLANTIS, SAFRAN et RENAULT GROUP. Comme lors des éditions précédentes STELLANTIS et SAFRAN se distinguent nettement en tête du palmarès avec plus d'un millier de dépôts de brevets chacun réalisés auprès de l'INPI. RENAULT GROUP accède cette année à la troisième place, porté par une hausse de ses dépôts de plus d'un quart par rapport à 2024.

Au total, trente-sept grandes entreprises figurent parmi les 50 principaux déposants de brevets à l'INPI en 2025. Quatre entreprises françaises font leur entrée dans le classement cette année : LABORATOIRES PIERRE FABRE, APTAR, ARAYMOND et ARIANEGROUP qui se positionnent respectivement aux 45^e, 48^e et 49^e places *ex aequo*.

UNE RECHERCHE PUBLIQUE SOLIDEMENT ANCRÉE PARMI LES PRINCIPAUX DÉPOSANTS

Le classement 2025 des 50 principaux déposants de brevets à l'INPI comprend neuf établissements publics de recherche et/ou d'enseignement supérieur, témoignant de la contribution continue de la recherche publique

¹ VERKOR répond cette année aux critères définissant les entreprises de taille intermédiaire (ETI).

française à l'effort national d'innovation.

Comme les années précédentes, le CEA (COMMISSARIAT À L'ÉNERGIE ATOMIQUE ET AUX ÉNERGIES ALTERNATIVES) s'impose comme le premier établissement public du classement, occupant la 5^e place, confirmant son positionnement de premier plan en matière de dépôts de brevets.

Le CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, acteur majeur de la recherche publique, conserve sa 7^e place. IFP ENERGIES NOUVELLES progresse de 3 places pour atteindre le 16^e rang, tandis que l'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ ET DE LA RECHERCHE MÉDICALE se situe en 31^e position.

Les établissements d'enseignement supérieur sont au nombre de cinq dans le palmarès 2025. Figurent ainsi UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES², UNIVERSITÉ DE BORDEAUX, UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 (UCBL), UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY, ainsi que l'INSTITUT POLYTECHNIQUE DE BORDEAUX qui fait son entrée dans le palmarès cette année à la 46^e place.

UNE PRÉSENCE ÉTRANGÈRE DISCRÈTE MAIS PERSISTANTE PARMİ LES PRINCIPAUX DÉPOSANTS DE BREVETS À L'INPI

En 2025, le palmarès des 50 principaux déposants de

brevets à l'INPI compte quatre entreprises étrangères.

Les entreprises allemandes ROBERT BOSCH GMBH et CONTINENTAL³ se classent respectivement aux 31^e et 34^e places. Le groupe suédois SKF occupe la 35^e place, tandis que l'entreprise chinoise BEIJING ROBOROCK TECHNOLOGY CO., LTD. fait son entrée dans le classement à la 41^e place.

Au-delà du top 50, les dépôts réalisés par des personnes morales étrangères représentent plus d'une demande sur dix parmi l'ensemble des demandes de personnes morales déposées à l'INPI en 2025. Ces dépôts sont toutefois en baisse de 12 % par rapport à 2024.

La répartition géographique des déposants étrangers met en évidence la prédominance de quelques grands pays industriels. Les entreprises américaines représentent plus d'un quart des dépôts de personnes morales étrangères en 2025. L'Allemagne concentre près d'un quart de ces dépôts, une proportion stable sur la période 2023-2025, ce qui en fait le premier pays d'origine des déposants étrangers sur cette période.

Les déposants suisses renforcent leur présence et comptent pour 16 % des dépôts de personnes morales étrangères en 2025. Enfin, sur la période 2023-2025, la présence des déposants chinois fluctue et représente 12,6 % des personnes morales étrangères déposantes à l'INPI en 2025.

TOP 10 DES PAYS ÉTRANGERS D'ORIGINE DES PERSONNES MORALES ÉTRANGÈRES DÉPOSANTES DE BREVETS (EN % DES DÉPÔTS ÉTRANGERS)

PAYS D'ORIGINE DU DÉPOSANT	DÉPÔTS DE DEMANDES DE BREVET À L'INPI			CUMUL SUR LA PÉRIODE
	EN 2023	EN 2024	EN 2025	
États-Unis d'Amérique	18,1 %	22,6 %	27,1 %	22,3 %
Allemagne	23,0 %	23,4 %	24,7 %	23,7 %
Suisse	14,2 %	15,8 %	16,0 %	15,3 %
Chine	16,2 %	10,5 %	12,6 %	13,1 %
Italie	4,3 %	3,8 %	5,5 %	3,9 %
Espagne	3,9 %	3,8 %	3,8 %	4,5 %
Japon	3,8 %	4,2 %	3,5 %	3,8 %
Suède	2,0 %	2,4 %	3,1 %	2,5 %
Royaume-Uni	2,7 %	1,8 %	2,5 %	2,3 %
Belgique	2,8 %	2,3 %	2,5 %	1,9 %

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2026

² L'université Grenoble-Alpes comporte en son sein l'institut polytechnique de Grenoble.

³ Depuis le 1^{er} septembre 2025, le secteur automobile de CONTINENTAL est devenu une entreprise indépendante sous le nom d'AUMOVIO. Le présent palmarès tient compte de cette scission intervenue au 1^{er} septembre 2025 entre CONTINENTAL et AUMOVIO SE. Source : [Continental, communiqué de presse, 31 juillet 2025](#).

LE TRANSPORT DEMEURE LE PREMIER DOMAINE D'INNOVATION PROTÉGÉ EN 2025 DANS LES DÉPÔTS À L'INPI

Les dépôts de brevets réalisés auprès de l'INPI en 2025 offrent un éclairage sur les grandes orientations technologiques des inventions protégées en France par les personnes morales⁴. Comme les années précédentes, les domaines technologiques les plus représentés correspondent largement aux champs d'activité des 50 premiers déposants, qui concentrent une part significative des dépôts dans les principaux sous-domaines d'innovation.

En 2025, le transport s'impose de nouveau comme le premier domaine d'innovation protégé par brevet à l'INPI. Il représente un quart des demandes de brevet déposées par des personnes morales, tandis que les 50 principaux déposants rassemblent à eux seuls un peu plus de quatre demandes sur cinq relevant de ce sous-domaine. Cette prédominance reflète le poids des acteurs de la filière mobilité parmi les principaux déposants. Les inventions protégées concernent majoritairement les véhicules et les systèmes de transport, tant dans l'automobile que dans l'aéronautique. Elles portent notamment sur les systèmes de propulsion et de transmission, l'électrification des véhicules, les dispositifs de commande et d'assistance à la conduite, ainsi que les équipements de sécurité et les aménagements embarqués.

Le sous-domaine des machines, appareils et énergie électriques occupe la deuxième position en 2025, avec près d'une demande sur sept. Les 50 premiers déposants réalisent environ trois quarts des dépôts dans ce domaine. Les inventions concernent principalement les batteries, les moteurs électriques, les systèmes de production, de conversion et de distribution de l'énergie, ainsi que les dispositifs d'éclairage. La part importante des brevets liés aux batteries et aux systèmes électriques traduit les enjeux croissants associés à l'électrification des usages, à l'amélioration de l'efficacité énergétique et à la transition vers des solutions de propulsion et d'alimentation plus durables.

Le sous-domaine de l'informatique représente près d'une demande sur dix en 2025, les déposants du top 50 concentrant plus de sept dépôts sur dix dans ce domaine. Les inventions protégées portent sur le traitement et l'analyse de données, les méthodes de calcul avancées, ainsi que le traitement, la génération et la reconnaissance d'images ou de vidéos. Ces innovations illustrent le développement rapide des solutions logicielles et des outils numériques fondés sur des modèles de calcul complexes, notamment dans des applications d'intelligence artificielle, de vision artificielle et d'analyse automatisée de l'information, souvent intégrées à des systèmes industriels, de transport ou d'énergie.

Les techniques de mesure constituent le quatrième sous-domaine technologique le plus représenté, avec environ une demande de brevet sur douze déposée par des personnes morales. Les principaux déposants réalisent environ sept dépôts sur dix dans ce domaine. Les inventions concernent notamment des dispositifs de mesure de grandeurs physiques ou électromagnétiques, des procédés d'analyse des matériaux et des systèmes exploitant les ondes radio.

Enfin, le sous-domaine des moteurs, pompes et turbines représente près d'une demande de brevet sur treize. Les déposants du top 50 y concentrent plus de quatre dépôts sur cinq, traduisant une forte spécialisation de ce champ technologique autour de grands acteurs industriels. Les inventions portent principalement sur des turbines, des moteurs et leurs composants fonctionnels, en lien étroit avec les secteurs de l'énergie et de l'aéronautique.

⁴ Seules les demandes déposées dans l'année pour lesquelles un code de classification CIB a été attribué sont intégrées dans l'étude des domaines d'innovation.

07

PALMARÈS DES 25 PREMIERS TITULAIRES DE BREVETS CONSIDÉRÉS EN VIGUEUR EN FRANCE AU 31 DÉCEMBRE 2025

RANG 2024	RANG 2025	NOM DU TITULAIRE	BREVETS CONSIDÉRÉS EN VIGUEUR EN FRANCE AU 31/12/2025
1	1	SAFRAN	18 168
3	2	STELLANTIS	9 731
2	3	VALEO	9 609
4	4	CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives)	8 451
5	5	QUALCOMM INC*	7 735
7	6	HUAWEI TECHNOLOGIES CO LTD*	6 661
6	7	AIRBUS	6 637
9	8	THALES	5 623
10	9	CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	5 568
8	10	RENAULT GROUP	5 158
11	11	L'OREAL	5 147
14	12	SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD*	5 137
13	13	THE BOEING CO*	4 888
16	14	RTX CORPORATION*	4 793
12	15	ROBERT BOSCH GBMH*	4 508
15	16	BLACKBERRY LTD*	3 954
18	17	LG ELECTRONICS INC*	3 544
22	18	LG ENERGY SOLUTION LTD*	3 457
20	19	MICHELIN	3 067
19	20	KONINKLIJKE PHILIPS N V*	2 847
24	21	TELEFONAKTIEBOLAGET L M ERICSSON*	2 782
21	22	CONTINENTAL	2 620
NC	23	AIR LIQUIDE	2 612
23	23	SAINT-GOBAIN	2 612
25	25	NISSAN MOTOR CO LTD*	2 546

Grandes entreprises Établissements publics

Note : Classement des principaux titulaires personnes morales consolidées, dont les données ont été agrégées par l'INPI sur la foi de leur déclaration.

* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie).

NC : non classé

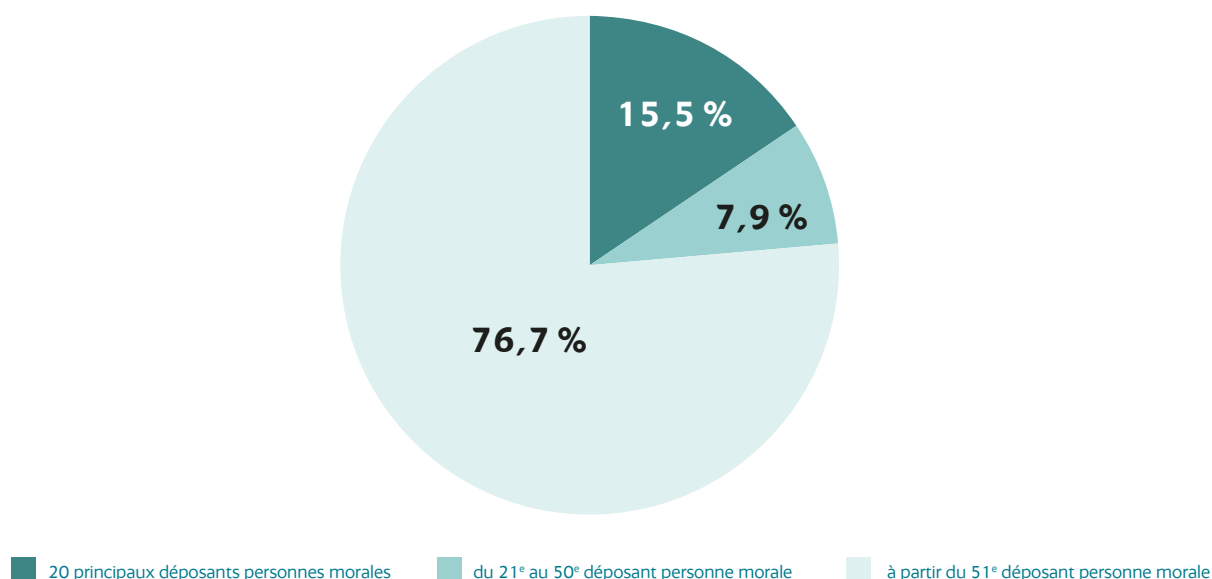
SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2026

Ce palmarès est établi sur la base des demandes de brevet déposées auprès de l'INPI en cours d'examen, des brevets délivrés par l'INPI ayant fait l'objet du paiement d'une taxe de maintien en vigueur en 2025, des brevets européens délivrés par l'Office européen des brevets (OEB) ayant fait l'objet du paiement d'une annuité à l'INPI en 2025, ainsi que des brevets à effet unitaire non déchus, sur la période comprise entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025.

Au 31 décembre 2025, 91 407 personnes morales, comprenant des groupes d'entreprises et des entités indépendantes, sont identifiées comme titulaires de brevets actifs en France. Ces acteurs détiennent un total de 759 925 titres en vigueur.

Les 25 premiers titulaires se distinguent en possédant près de 138 000 brevets, représentant 18 % du total de ces titres considérés en vigueur. Cette concentration met en évidence le rôle clé joué par ces grands acteurs dans l'écosystème de l'innovation en France.

CONCENTRATION DES TITULAIRES SELON LE NOMBRE DE BREVETS CONSIDÉRÉS EN VIGUEUR EN FRANCE AU 31 DÉCEMBRE 2025



Note : concentration établie selon le nombre de brevets considérés en vigueur en France au 31 décembre dont les titulaires sont des personnes morales.

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2026

Le trio de tête des détenteurs de brevets actifs en France reste composé au 31 décembre 2025 de SAFRAN, STELLANTIS et VALEO, avec une inversion de la deuxième et de la troisième place par rapport à 2024. SAFRAN possède près du double de brevets en vigueur que le deuxième du classement.

HUIT FRANÇAIS DANS LE TOP 10, DONT DEUX PILIERS DE LA RECHERCHE PUBLIQUE

Huit titulaires français figurent parmi les 10 premiers. Parmi eux, deux établissements publics se distinguent : le CEA (COMMISSARIAT À L'ÉNERGIE ATOMIQUE ET AUX ÉNERGIES ALTERNATIVES) et le CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, confirmant leur position de premier plan dans la valorisation des innovations par le brevet.

Le territoire français conserve son attractivité avec treize entreprises étrangères présentes dans ce classement. Parmi elles, cinq sont originaires d'Asie, quatre d'Amérique du Nord, et quatre implantées dans l'Union européenne.

PLUS D'UN BREVET SUR DIX EN VIGUEUR EN FRANCE FIN 2025 CONCERNE LE TRANSPORT

Les innovations dans le **transport** constituent le sous-domaine le plus protégé par les brevets en France, représentant plus de 11 % des titres détenus par des personnes morales ayant un code de classification

brevet. Parmi ces brevets, 36 % sont détenus par les 25 principaux titulaires du classement.

Le sous-domaine des **machines, appareils et énergie électriques** occupe également une place majeure, avec près de 10 % des brevets actifs sur le territoire national. Les 25 principaux titulaires détiennent plus d'un brevet sur cinq, parmi lesquels les innovations liées aux batteries constituent environ 25 % du total du sous-domaine, avec plus de 36 % de ces brevets détenus par les acteurs du top 25.

La **communication numérique** complète le trio de tête des sous-domaines les plus protégés par des brevets en France. Ce secteur représente près de 9 % du portefeuille total des titres en vigueur détenus par des personnes morales sur le territoire national. Les 25 principaux titulaires détiennent un tiers (33 %) des brevets actifs dans ce domaine. Les innovations liées aux réseaux de télécommunication sans fil représentent plus de la moitié des brevets de ce sous-domaine, avec près de 10 % détenus par les acteurs du top 25.

Le sous-domaine des **moteurs, pompes et turbines** constitue le quatrième sous-domaine le plus représenté parmi les brevets détenus par des personnes morales en France, mais se hisse au troisième rang lorsque l'on considère uniquement le portefeuille des 25 principaux titulaires, traduisant une forte spécialisation de certains grands acteurs sur des technologies liées aux systèmes de propulsion, aux équipements énergétiques et à leurs composants fonctionnels.

ANNEXE : MÉTHODOLOGIE

PALMARÈS DES 50 PREMIERS DÉPOSANTS DE BREVETS

Le palmarès national publié par l'INPI recense uniquement les demandes de brevet déposées directement auprès de l'INPI, c'est-à-dire les dépôts par la voie nationale. La majorité de ces demandes correspond à des premiers dépôts, mais certaines sont effectuées sous priorité étrangère. Les demandes européennes (EP) et les demandes internationales (PCT) visant une protection sur le territoire français ne sont pas comptabilisées dans ce palmarès national.

Le palmarès des principaux déposants de brevets à l'INPI porte sur le nombre de demandes de brevet déposées par des personnes morales entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025. Les demandes de certificat d'utilité⁵ et les demandes provisoires⁶ sont également comptabilisées.

PALMARÈS DES 25 PREMIERS TITULAIRES DE BREVETS CONSIDÉRÉS EN VIGUEUR EN FRANCE AU 31 DÉCEMBRE 2025

Le palmarès publié par l'INPI recense :

- ▶ les demandes de brevet déposées à l'INPI en cours d'examen et les brevets délivrés par l'INPI ayant fait l'objet du paiement d'une taxe de maintien en vigueur au cours de l'année 2025,
- ▶ les brevets européens (EP) délivrés par l'Office européen des brevets (OEB) ayant fait l'objet du paiement d'une annuité à l'INPI en 2025, ainsi que
- ▶ les brevets à effet unitaire non déchus au 31 décembre 2025.

Les brevets et les certificats d'utilité considérés en vigueur sur le territoire français sont comptabilisés, au même titre que les demandes et les demandes provisoires de ceux-ci s'ils remplissent les conditions précédentes.

PRINCIPE DE COMPTAGE : COMPTE DE PRÉSENCE

Le compte de présence est une méthode par décompte entier. Dès que l'acteur est présent dans une demande de brevet, il est crédité d'une participation unitaire. C'est une logique de participation.

CONSOLIDATION ET HARMONISATION

L'INPI consolide les données au niveau des groupes : il prend contact avec les principaux déposants et procède à l'agrégation des différentes entités sur la base des déclarations des déposants. La consolidation peut être réalisée au niveau national, lorsque seules les filiales françaises sont considérées, ou au niveau supérieur, lorsque le groupe mondial est identifié sur la base des informations fournies par les déposants.

En l'absence d'informations sur la consolidation, l'INPI procède à une harmonisation du nom du déposant, c'est à dire à une agrégation des entités au nom identique ou quasi-identique (tiret, accentuation...) ou ancienne dénomination.

PERSONNE MORALE

Les bases de données sur les brevets permettent d'identifier la nature juridique du déposant. Les personnes morales regroupent les PME, les ETI, les grandes entreprises (qu'elles soient privées ou détenues à plus de 50 % par l'État), ainsi que les établissements publics.

ETI

Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise comptant entre 250 et 4 999 salariés, et dont le chiffre d'affaires n'excède pas 1,5 milliard d'euros ou dont le total de bilan n'excède pas 2 milliards d'euros.

Une entreprise comptant moins de 250 salariés, mais dont le chiffre d'affaires dépasse 50 millions d'euros et le total de bilan dépasse 43 millions d'euros est aussi considérée comme une ETI.

GRANDE ENTREPRISE

Une grande entreprise est une entreprise qui vérifie au moins une des deux conditions suivantes :

- ▶ compter au moins 5 000 salariés ;
- ▶ avoir à la fois un chiffre d'affaires supérieur à 1,5 milliard d'euros et un total de bilan supérieur à 2 milliards d'euros.

⁵ Voir : <https://www.inpi.fr/realiser-demarches/propriete-intellectuelle/certificat-dutilite>

⁶ Voir : <https://www.inpi.fr/realiser-demarches/propriete-intellectuelle/demande-provisoire-de-brevet>

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

L'INPI recourt à la variable « catégorie juridique », à vocation inter-administrative, définie par l'INSEE⁷ et par les articles R322-1 à R327-1 du Code de la recherche⁸.

Les sous-catégories d'établissements publics sont :

- ▶ établissements d'enseignement public
- ▶ établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC)
- ▶ établissements publics nationaux à caractère administratif (EPA)
- ▶ établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST)
- ▶ collectivités territoriales
- ▶ établissements publics de santé
- ▶ organismes internationaux
- ▶ autres types d'établissements publics.

DOMAINES TECHNOLOGIQUES

En fonction des codes de la Classification internationale des brevets (CIB) attribués au cours de la procédure, les demandes de brevet publiées sont regroupées en 5 domaines technologiques (électrotechnique, instruments, chimie, mécanique et autres domaines) et 35 sous-domaines technologiques, selon la table de concordance CIB - technologie publiée par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). Cette table établit un lien entre les symboles de classement CIB et les domaines technologiques.

Chaque demande de brevet publiée peut recevoir un ou plusieurs codes CIB et, par conséquent, être rattachée à un ou plusieurs domaines technologiques⁹.

Le principe de comptage utilisé dans les analyses repose sur le compte de présence.

⁷ Voir : <https://www.insee.fr/fr/information/1972043>

⁸ Voir : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071190/LEGISCTA000048770276/#LEGISCTA000048770276

⁹ Voir : http://www.wipo.int/ipstats/fr/statistics/technology_concordance.html



www.inpi.fr



statsdatapi@inpi.fr



INPI Direct

+33 (0)1 56 65 89 98



L'INPI près de chez vous
liste et adresses sur
www.inpi.fr ou INPI Direct



INPI France